

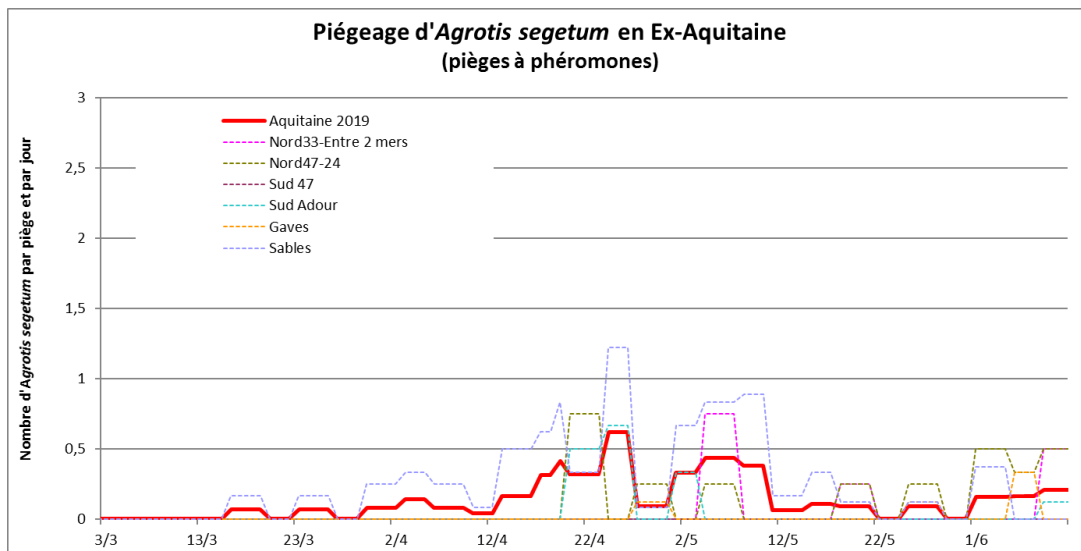
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

11 JUIN 2019

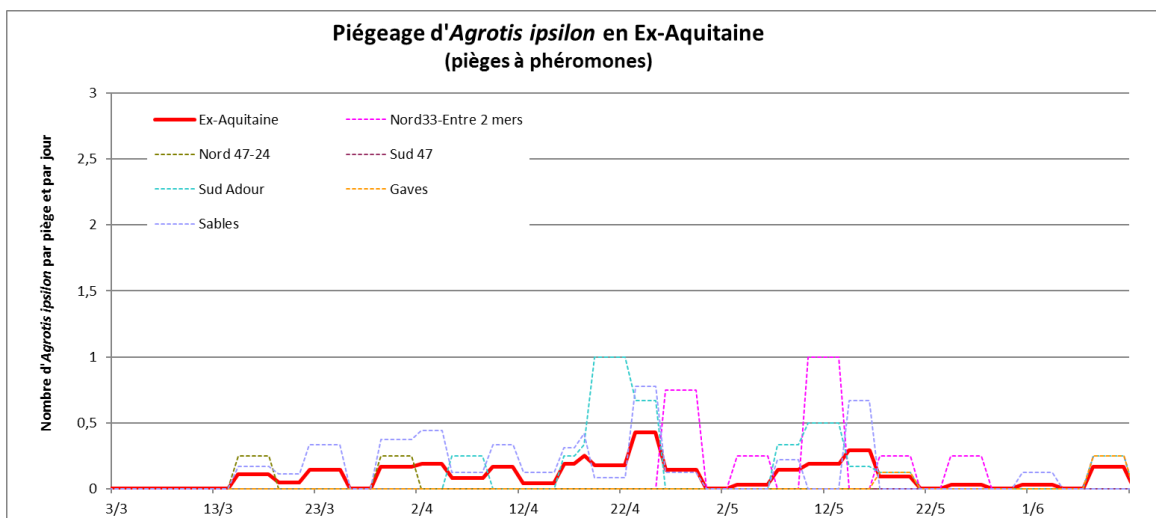
AGROTIS SEGETUM

Le 6 juin, 2 captures ont été enregistrées dans 2 des 4 pièges relevés, dans le Nord 47 – 24 et les Gaves. Cette semaine, 5 captures ont été enregistrées dans 3 des 6 pièges relevés, dans le Nord 33 – Entre-deux-mers, le Nord 47 – 24 et le Sud Adour.



AGROTIS IPSILON

Le 6 juin, aucune capture n'a été enregistrée dans les 4 pièges relevés. Cette semaine, 4 captures ont été enregistrées dans 4 des 6 pièges relevés, dans le Nord 33 – Entre-deux-mers, le Sud Adour et les Gaves.



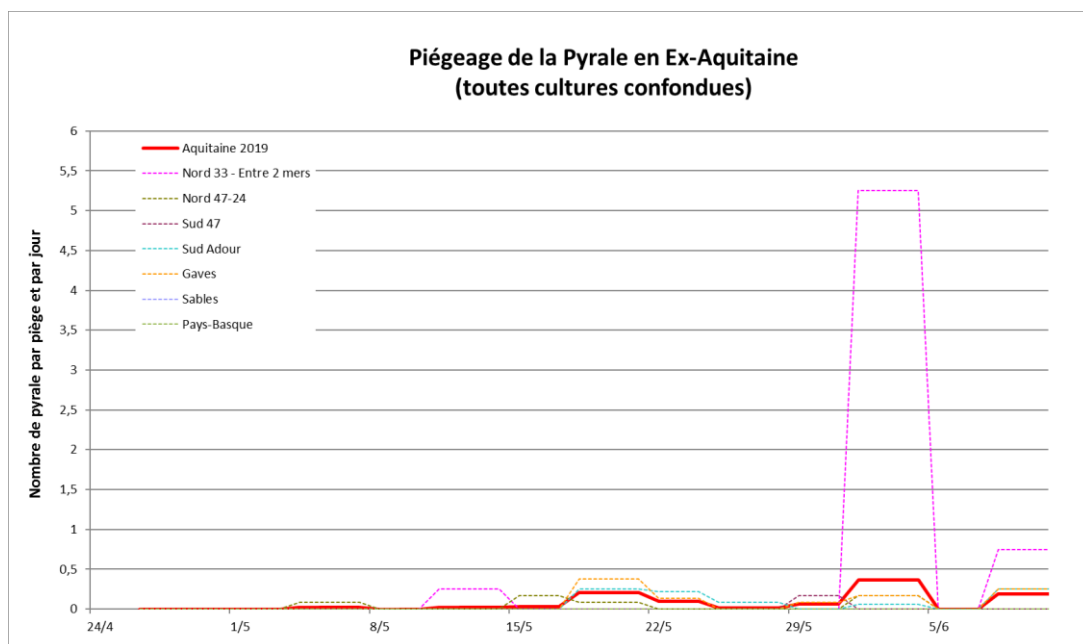
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

11 JUIN 2019

 **PYRALE**

- **Piégeage à phéromones**

Le 6 juin, aucune capture n'a été enregistrée dans 2 des 7 pièges. Cette semaine, 10 captures ont été enregistrées dans 6 des 13 pièges relevés, en maïs dans les secteurs Nord 33 – Entre-deux-Mers, Sud Adour et Gaves.



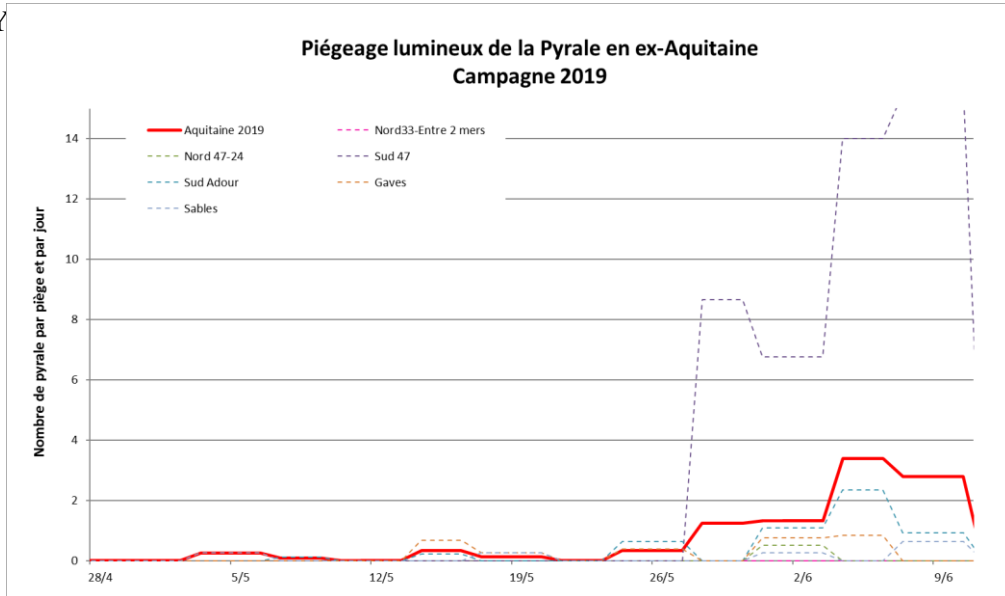
- **Piégeage lumineux**

Le 6 juin, 61 papillons ont été capturés dans 4 des 6 pièges lumineux relevés, dans les secteurs Sud 47, Sud Adour et Gaves. Cette semaine, 78 captures ont été enregistrées dans 5 des 7 pièges lumineux relevés, dans les secteurs Sud 47, Sud Adour et Sables.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

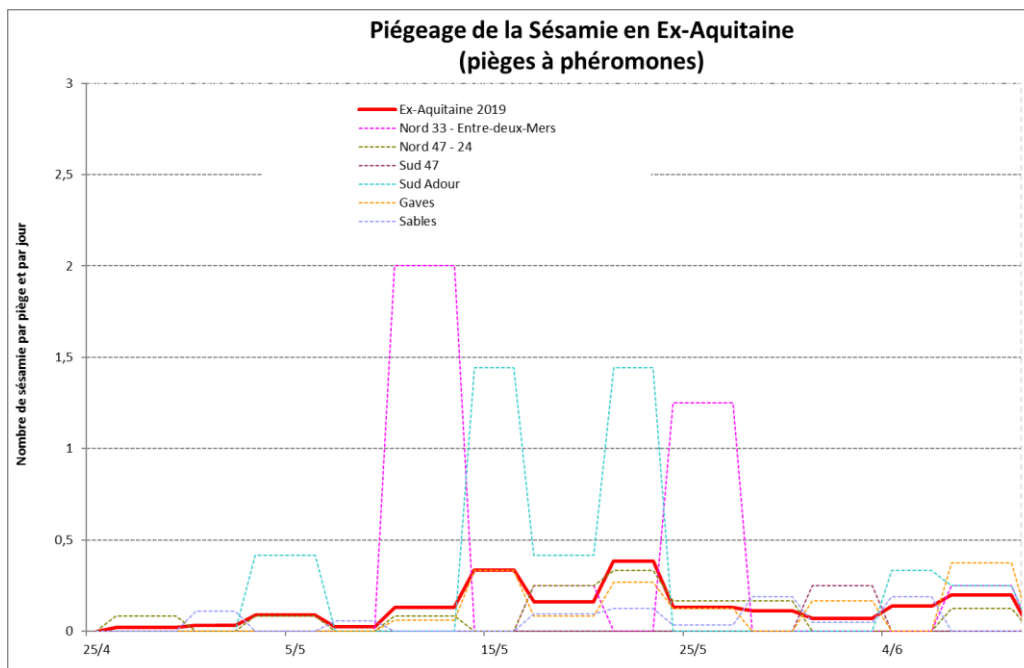
11 JUIN 2019



SESAMIE

• **Piégeage à phéromones**

Le 6 juin, 5 captures ont été enregistrées dans les secteurs Sud Adour et Sables, dans 5 des 12 pièges relevés. Cette semaine, 8 captures ont été enregistrées dans 5 des 10 pièges relevés, dans les secteurs Nord 33 – Entre-deux-mers, Nord 47 – 24 et Sud Adour.

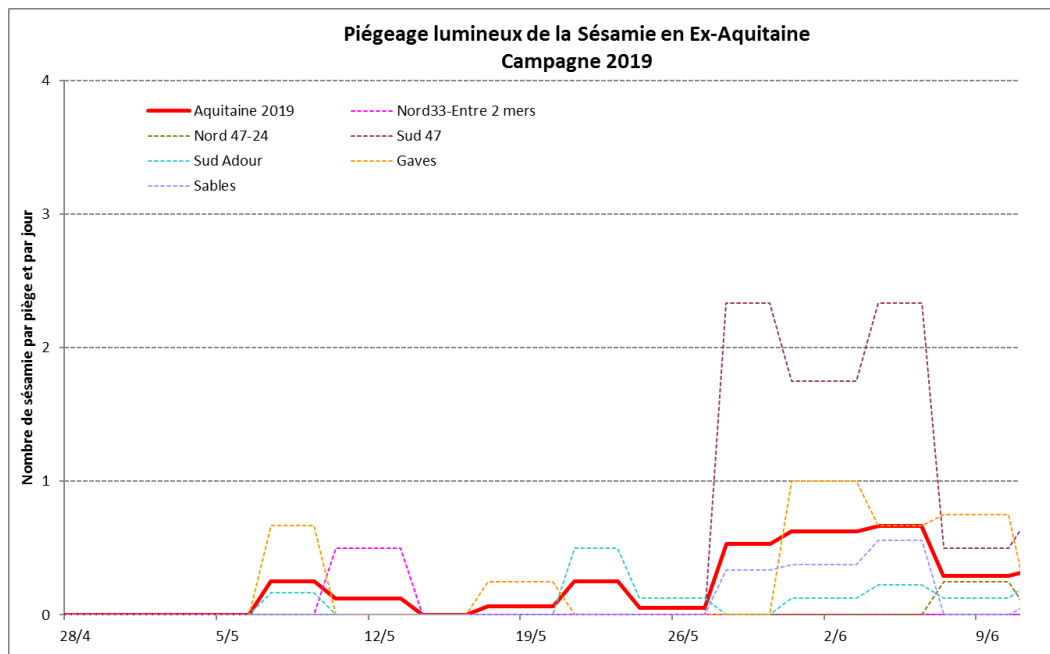


SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

11 JUIN 2019

- **Piégeage lumineux**

Le 6 juin, 6 captures ont été enregistrées dans 4 des 5 pièges lumineux relevés, dans les secteurs Sud 47, Sud Adour et Gaves. Cette semaine, 7 papillons ont été piégés dans 4 des 7 pièges lumineux relevés, dans les secteurs Sud 47, Sud Adour et Sables.



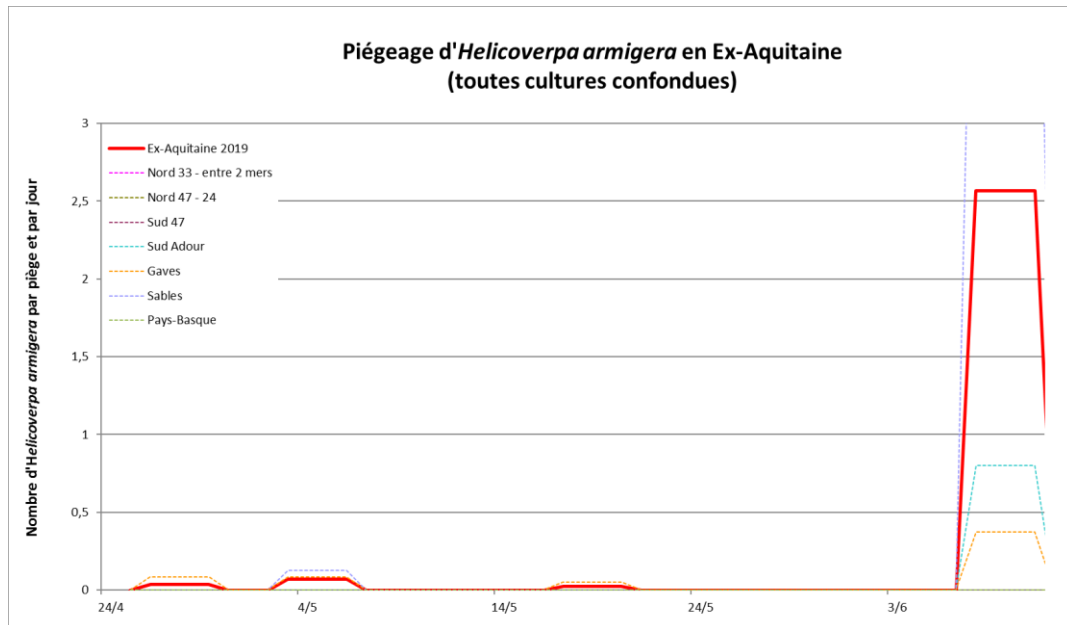
- **HELICOVERPA ARMIGERA**

- **Piégeage à phéromones**

Le 6 juin, aucun papillon n'a été enregistré, dans les 5 pièges renseignés. Cette semaine, les captures s'intensifient avec 113 captures enregistrées dans 7 pièges sur 11 relevés : 19 en culture de maïs dans le Sud Adour et les Gaves, et 94 en culture de haricot dans les Sables.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

11 JUIN 2019



- **Piégeage lumineux**

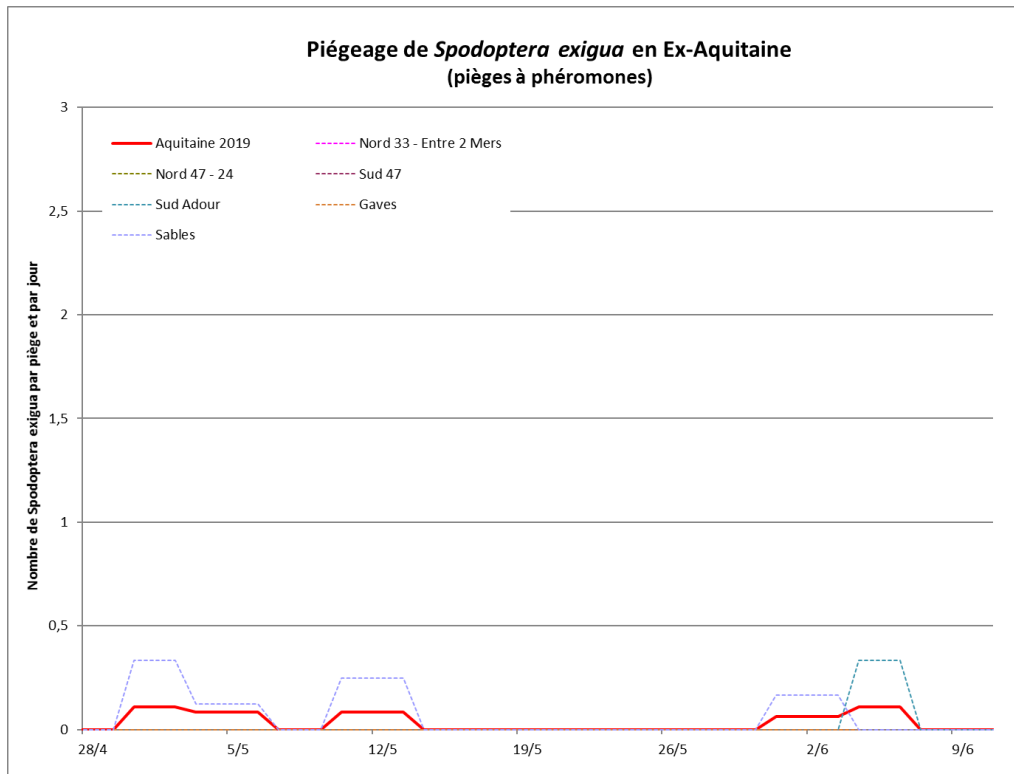
Aucun papillon n'a été piégé depuis le 23 mai dernier, dans les 4 pièges lumineux renseignés.

 **SPODOPTERA EXIGUA**

Le 6 juin, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 3 pièges relevés, dans le Sud Adour. Cette semaine, aucune capture n'a été enregistrée dans les 4 pièges relevés.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

11 JUIN 2019

**✿ MAMESTRA BRASSICAE**

Aucune capture depuis la mise en place du piège.

✿ AUTOGRAPHA GAMMA

Aucune capture dans le piège mis en place début mai.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

11 JUIN 2019



VIGILANCE : Organisme Nuisible à suivre de près

Ravageur très polyphage, *Spodoptera frugiperda* présente une préférence pour les Poaceae. Cette noctuelle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, **maïs**, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, Brassicaceae, cotonnier, Cucurbitaceae, luzerne, oignon, patate douce, Phaseolus, tomate et autres Solanaceae (aubergine, Capsicum, tabac) ainsi que sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, œillet et Pelargonium).

En général, les larves sont conditionnées à la plante-hôte sur laquelle elles sont alimentées en premier, souvent la plante sur laquelle les œufs ont été pondus.

Spodoptera frugiperda est une espèce tropicale à subtropicale qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches en été. La région méditerranéenne convient à l'établissement de cette espèce et une large gamme d'hôtes potentiels est présente ; elle pourrait aussi être un ravageur des serres, mais ceci semble moins probable.

Pour plus de dégâts sur son cycle de développement, sa répartition géographique, les dégâts engendrés, etc., voir fiche phytosanitaire en pièce jointe.

La décision d'exécution 2018/368 a imposé la mise en place d'un **plan de surveillance** annuel pour *Spodoptera frugiperda* jusqu'au 31 mai 2020. La décision d'exécution prévoit que la surveillance soit annuelle et officielle et qu'elle doit viser les végétaux hôtes et notamment les cultures de maïs.

Nous vous invitons à veiller aux **éventuels dégâts foliaires sur les maïs qui seraient notamment en bord de route.**

Tout symptôme ou suspicion de présence pour cet Organisme Nuisible doit être immédiatement communiqué à la FREDON Aquitaine :

- piegeage@fredon-aquitaine.org
- 05.56.37.94.76

Ces données seront reprises dans les différentes éditions de BSV Nouvelle – Aquitaine : Légumes de plein champ et d'industrie – Grandes Cultures et Maraîchage – Pomme de terre.